| +Département |
| --- |
| NORD |
| Canton |
| ANICHE |
| Commune |
| DECHY |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024-n°070-S

# PORTANT PROLONGATION INTERDICTION D'UTILISATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES

Le Maire de la Commune de DECHY,
Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du code Général des collectivités Territoriales ;
Vu les conditions climatiques de ces derniers jours,
Vu l'arrêté n°2024-065-S en date du 04 mars 2024,
Vu la demande de prolongation en date du 13 mars 2024
Considérant que le stade d'honneur et le stade annexe situés au complexe sportif « Jean Bouin », rue Jules Guesde, risqueraient des dommages importants et que la pratique présente un risque pour les joueurs utilisant ces équipements,

## ARRÊTONS

**Article 1er :** l'arrêté n°2024-065-S en date du 04 mars 2024 interdisant l'utilisation d'installations sportives au complexe sportif « Jean Bouin » est prolongé jusqu'au mercredi 20 mars 2024 inclus.

**Article 2 : Les autres articles du précédent arrêté restent inchangés.**

**Article 3 :** La Directrice Générale des Services, le Directeur des Services Techniques et le Président de DECHY SPORTS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Fait en Mairie de DECHY,
Le 13 mars 2024

Le Maire

Jean-Michel SZATNY

**Publié sur le site de la ville le 15 mars 2024**